



Transport scolaire, mineur se voit refusé l'accès au bus

Par **mickael52**, le **21/06/2014** à **14:51**

notre enfant de 12 ans c'est vu refusé l'accès du bus en tant que voyageur commercial pour se rendre à son collège et c'est vu abandonné à 6km de son domicile et 7km de son collège, il avait oublié son chèque pour régler la somme de 14,30eur pour 10 voyages, sa carte était périmée depuis la veille et fallait donc la renouveler. la conductrice l'a donc empêché de monter et l'a laissé comme ça au bord de la route sans nous prévenir et sans alerter le conseil général. y a-t-il une loi qui interdit un tel acte pour protéger les mineurs